



## **225632 - Tout enseignant dont l'enseignement est pratiqué par les apprenants recevra jusqu'au jour de la Résurrection une récompense égale à celle accordée à chaque pratiquant.**

---

### **question**

Serons-nous récompensés si nous apprenons des formules de dhikr à une personne et que celle-ci les apprend à d'autres, etc? Je sais qu'on récompense celui qui enseigne un autre directement mais que dire des autres enseignants de la chaîne de transmission?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

D'après Abou Hourayrah le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « celui qui oriente vers la bonne direction sera récompensé selon le nombre des personnes qui l'auront suivi sans que leurs récompenses soient déduites de la sienne. Celui qui propage une aberration aura commis autant de péchés que ceux des personnes qui l'auront suivi sans que leurs péchés ne soient pas déduits des siens. » (rapporté par Mouslim,2674)

D'après Abou Massoud al-Ansari (p.A.a) le Messager d'Allah a dit: « celui qui prône un bien recevra une récompense égale à celle réservée à celui qui en aura profité. » (rapporté par Mouslim,1893)

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « celui qui enseigne une belle pratique islamique adoptée après lui verra inscrit en sa faveur la même récompense que toute personne qui l'aura appliquée sans que cela n'entraîne aucune diminution de leurs récompenses. » (rapporté par Mouslim,1017)

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « quand l'être humain meurt, ses oeuvres cessent à l'exception de trois: une aumône courante, un savoir utile légué par lui et un enfant



pieux qui prie pour lui. » (rapporté par Mouslim, 1631)

Ces hadiths indiquent que celui qui dispense un enseignement utile sera récompensé selon le nombre de ceux qui en auront profité, et que sa récompense sera pérennisée aussi long temps que son seingement sera retransmis. C'est dans ce sens que le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soeint sur lui) aura autant de récompense que l'ensemble de la Umma.

Al-Manawi (puisse Allah lui accorder Sa récompense ) a dit: « certes, tous nos bienfaits, nos bonnes oeuvres ainsi que les pratiques cultuelles de chaque musulman sont inscrits dans le registre de notre Prophète (bénédictioin et salut soeint sur lui) en plus de sa récompense personnelle multipliée infiniment selon le nombre des membres de sa communauté. Cette augmentation dépasse l'entendement car tout guide, idicateur et uléma recevra une récompense maintenue jusqu'au jour de la Résurrection. Ce qui entrânera un renouvellement de la part de récompense attribuée à son maître et son double pour le maître de celui-ci, son triple pour son maître à lui et son quadruple pour le troisième maître de ce dernier, et huit fois autant pour le quatrième et la multilication de la récompense se poursuit ainsi jusqu'à l'arrivée à l'Elu (bénédictioin et salut soeint sur lui)

À supposer que les transmetteurs soient au nombre de 10, le Prophète (bénédictioin et salut soeint sur lui) recevra une part de récompense estimée à 1024. Si le 10<sup>e</sup> enseignant instruit 11 personnes, la part de récompense du Propphète (bénédictioin et salut soeint sur lui) devient 20 48, etc. Chaque fois qu'on ajoute un enseignant, ce qui le précède se multiplie constamment jusuq'au jour de la Résurrection. Ce que seul Allah peut récénsenr. Que faire si on tient compte du nombre important des Compangons, de leurs sucesseurs et des musulmans de chaque siècle? Chaque Compagnon rcoltera des récompenses pour ses actes dont les effets dureront jusqu'au jour de la Résurrection. Tout ce que recevront tous les Compangons reviendra globalement au Prophète (bénédictioin et salut soeint sur lui). Voilà qui montre la prééminence des ancêtres pieux compagrés à leurs sucesseurs car, plus ces derniers sont nombreux, plus la récompense des premiers augmente. Celui qui médite sur ceci se dévoue davantage à l'enseignement et désire faire plus pour la diffusion du savoir dans le but d'augmenter sa récompense ici-bas et dans l'au-



delà. Il s'empêchera en même temps de se livrer à des innovations et des actes d'injustice comme des taxes abusives entre autres. En effet, de telles pratiques augmentent les péchés de la même manière chaque fois qu'on les reproduit. Que le musulman tienne compte du bonheur qui découle de la perpétuation du bien, et du malheur qui résulte de la pérennisation du mal. » Extrait de Faydh al-qadir (6/170)

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « on inspirera en faveur du Prophète (bénédiction et salut soeint sur lui) tout bon acte ou bonne oeuvre que nous accomplissons. Qu'il s'agisse de l'observance de prescriptions ou d'actes surrogatoires. La récompense qui en découle reviendra au Messenger (bénédiction et salut soeint sur lui) puisque c'est lui qui nous l'a appris. » Charh riaydh as-saalihiin par Ibn Outhaymine (2/258)

Si on apprend des dhikr à quelqu'un, on sera récompensé chque fois d'autres se les transmettront jusqu'au jour de la Résurrection. Allah le sait mieux.